

du 30 Mai 1970

portant nomination de MM Hubert GNONHOUE et Saadou BOURAIMA en qualité de Conseillers Techniques du Ministre du Développement Rural et de la Coopération.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU la Loi n° 65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
- VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 70-83/CP du 11 mai 1970, fixant la composition des cabinets présidentiels et ministériels ;
- VU le Décret n° 41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 70-85/CP du 11 mai 1970, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux membres des cabinets des Présidents, du Président de la Cour Suprême et des Ministres ;

D E C R E T E :

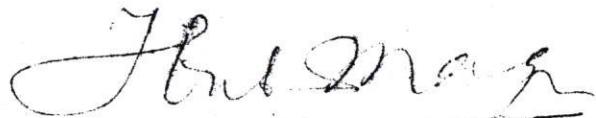
ARTICLE 1er.- Mr Hubert GNONHOUE, Ingénieur Agronome, est nommé Conseiller Technique au Ministère du Développement Rural et de la Coopération cumulativement avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 2.- Mr SAADOU BOURAIMA, Ingénieur des Travaux Agricole, est nommé Conseiller Technique au Ministère du Développement Rural et de la Coopération.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

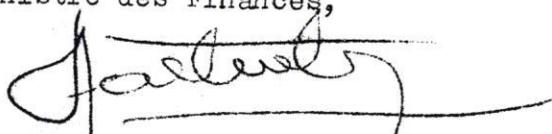
Fait à COTONOU, le 30 Mai 1970

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



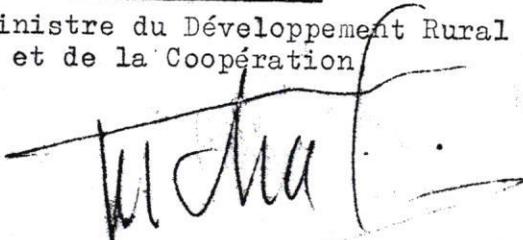
Hubert MAGA

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO

Le Ministre du Développement Rural
et de la Coopération



Mama CHABI

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - CES 5 -
Ministères 11 - SGG 4 - DI 8 - Trésor 4 -
DB-CF-DC-Solde-IGF 5 - Intéressés 2 - DN 1 -
DFP + s/dtions 6 - SGPR-IAA-DCCP-DN - JORD 5 -
Gde Chanc 1 - DEP-7 JL-Dtion Stat. 6 -